

## Compte rendu Conseil Communautaire du 20 juin 2011 à 20h30 à Saxel

**Présents :** Musard Jean-Paul, Meynent Hervé, Scherrer Fabienne, Bouvier Bernard, Roch Jacqueline, Genoud Edmond, Donche Charles, Santoni Michel, Pinget Roland, Dupraz Yves, Sauthier Gilles, Viguier Evelyne, Bussat Jean-Michel, Ducrot Denis, Gurliat Romain, Salamon Gérard, Mouchet Denis, Chardon Patrick

**Excusés :** Mauron Jean, Bosson Jean-François, Dufourd Pierrick, Duret Marielle,

Invité : Monsieur Jean-François DUBOSSON, architecte du projet nouveau groupe scolaire d'Habère-Poche

### ECOLE HABERE-POCHE :

Bernard Bouvier annonce avoir reçu le 30 mai un courrier de la Sous-Préfecture de Thonon-les-Bains, l'informant de l'annulation du marché de maîtrise d'œuvre, pour cause d'illégalité :

#### - Du fait de la modification du programme.

L'avis de publicité envoyé le 1er avril 2009, ainsi que le règlement de consultation, précisait que l'objet du marché était la rénovation de l'actuelle école primaire, la construction d'une école maternelle de 3 classes, d'un restaurant scolaire et l'aménagement des espaces extérieurs. Le programme défini par la commune, maître d'ouvrage unique en 2009, portait bien sur la rénovation d'un bâtiment, la construction d'un bâtiment neuf et la réalisation d'aménagements extérieurs. Les maîtres d'œuvre potentiellement intéressés ont ainsi décidé de candidater ou non au regard des éléments de ce programme.

Or, il ressort de la délibération du 4 avril 2011, du marché de maîtrise d'œuvre et des éléments communiqués (courrier reçu le 19 mai 2011) que le projet a évolué après consultation, en la seule construction d'un bâtiment neuf (différent de celui prévu initialement puisque au lieu d'abriter la seule école maternelle, le bâtiment comprendra les deux écoles), abandonnant ainsi la rénovation de l'ancien bâtiment ainsi que la réalisation d'aménagements extérieurs.

Par conséquent, la modification de programme qui affecte la nature et l'étendue des besoins du maître d'ouvrage en cours de procédure, entache d'irrégularité la consultation et donc le marché de maîtrise d'œuvre signé à l'issue de cette consultation.

#### - Du fait de la signature par deux maîtres d'ouvrage

Le marché de maîtrise d'œuvre est signé d'une part par le maître d'œuvre choisi à l'issue de la consultation, d'autre part par la commune et la communauté de communes sans précision sur la répartition des responsabilités et des dépenses entre ces deux maîtres d'ouvrage.

La communauté de communes est effectivement devenue maître d'ouvrage d'une partie du projet depuis qu'elle s'est vue attribuer la compétence « école maternelle ». Elle avait donc la possibilité de reprendre à son compte la procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre mais pour sa seule partie relative à l'école maternelle. De même, la commune n'est compétente, depuis le transfert que pour la seule école primaire.

Par conséquent, en signant le marché de maîtrise d'œuvre sans distinction des responsabilités et dépenses relevant de chacun des maîtres d'ouvrages, la commune et la communauté de communes étaient toutes deux partiellement incompétentes pour signer ce marché, la signature couvrant à la fois la compétence maternelle et primaire, ce qui entache d'irrégularité le contrat.

Cette demande vaut recours gracieux.

Par ailleurs, une personne administrée d'Habère-Poche a envoyé le 13 avril 2011, un courrier à chaque mairie du canton, à la Communauté de Communes et à Monsieur le Sous-Préfet de Thonon, contestant le projet tant sur le fond que sur la forme.

Ce dernier courrier vaut recours gracieux auprès de la Préfecture.



**Monsieur le Président apporte à nouveau des réponses aux observations de la sous-préfecture :** les représentants de la communauté de communes au sein du comité de pilotage du projet d'Habère-Poche, ont dès juin 2010, après avoir finalisé le choix de l'architecte, demandé à la commune d'Habère-Poche de bien vouloir réexaminer le projet initial, considérant que la réhabilitation de l'école primaire, certes à la charge de la commune d'Habère-Poche, mais engageant la communauté de communes sur les parties communes (accès, parking, emplacements restaurant scolaire, etc...), méritait au préalable, un audit technique du bâtiment concerné. La commune d'Habère-Poche a donc fait réaliser cette étude qui a indiqué toutes les contraintes techniques et réglementaires à respecter pour aménager, dans ce bâtiment ancien, des nouvelles classes.

Le cabinet d'architecte DUBOSSON, prenant en compte le contenu de cette étude, a malgré tout, travaillé sur le projet initial et a présenté le fruit de son travail au comité de pilotage.

Résultat :

- Impossibilité d'aménager tout l'espace primaire dans le bâtiment existant,
- Obligation de construire une extension de ce même bâtiment pour héberger tout l'espace primaire
- Construction du restaurant scolaire et de la salle de motricité en aval de l'école primaire, et en amont de la future école maternelle,
- Doublement des voies d'accès (accès sur le haut pour l'école primaire et sur le bas pour l'école maternelle),
- Construction de cheminements abrités et d'ascenseurs pour accéder au restaurant scolaire et à la salle de motricité,
- Occupation des 8.000 m2 de terrain.

**Conclusion :**

Le maintien de ce projet va entraîner des surcoûts importants, insupportables à la fois pour la commune d'Habère-Poche et pour la Communauté de Communes.

Au-delà de l'aspect financier, sur le plan juridique, ces dépassements de coûts entraîneraient de nombreux avenants au marché initial et donc des complications juridiques importantes.

Le comité de pilotage a donc décidé de réorienter le projet initial, sur un projet de construction d'un nouveau groupe scolaire, sur plusieurs niveaux, abritant l'ensemble des espaces liés à l'activité scolaire, disposant d'un seul accès, et économisant le terrain qui permettra de faire à l'avenir, d'éventuelles extensions.

**Les raisons de ce choix :**

- **Soucieux de la gestion de l'argent public, même si, les habitants de la commune d'Habère-Poche sont attachés à leur bâtiment abritant les écoles primaires, il n'est pas raisonnable financièrement de le réhabiliter.**
- **Le projet initial n'est pas « dénaturé » :**
  - o **Nous gardons les mêmes surfaces (3 classes primaires, 2 classe maternelles, un restaurant scolaire, une salle de motricité).**
  - o **Nous construisons sur le même terrain**

Par ailleurs, les représentants de la Communauté de Communes de la Vallée Verte avaient conditionné leur accord sur le projet, à la détermination exacte des surfaces à répartir entre les deux collectivités.

Ces surfaces ont été validées le 18 mai 2011, date de remise par Le Cabinet J.F. DUBOSSON & J. LEGER, du dossier de permis de construire.

Répartition surfaces	Surfaces	Pourcentage
Surfaces maternelle	433,35	45,30%
Surfaces primaire	523,30	54,70%
<b>Surfaces totales</b>	<b>956,65</b>	<b>100,00%</b>

**Conséquences du recours gracieux:**

La Communauté de Communes de la Vallée Verte dispose désormais de 2 mois pour se prononcer. Trois scénarios sont envisageables :

- La Communauté de Communes et la mairie d'Habère-Poche abandonnent le projet.
- La CCVV ne tient pas compte de l'avis du Préfet quitte à aller au contentieux. Le marché reste exécutoire pendant 2 mois. Soit le Préfet revient sur sa décision, soit recours devant le Tribunal Administratif auquel cas il faudra annuler les écritures comptables pour payer les entreprises sous forme de protocole transactionnel.

- Dernière solution : la Communauté de Communes annule le présent marché et ensuite, relance un nouveau marché.

**Décision :** L'Assemblée charge le Président de rencontrer Monsieur le Sous-Préfet, en compagnie des membres du Comité de Pilotage, avant le 30 juillet 2011, date de fin du recours gracieux. L'objet de cet entretien sera de tenter une dernière fois, de convaincre les services de l'Etat du bien fondé des différentes étapes qui ont été engagées jusqu'au dépôt du permis de construire. Dans l'attente, Le Conseil Communautaire doit maintenant rapidement élaborer un protocole transactionnel qui procède au paiement des dépenses engagées pour ce dossier, ventilées ainsi :

ETAT DES FACTURES A PAYER AU 20 JUIN 2011								
AVANCEMENT DU MARCHÉ	ARCHITECTE	COORDINATION DE TRAVAUX	HONORAIRES HQE	ECONOMISTE	INGENIERIE ACOUSTIQUE	GP STRUCTURES	CABINET BRIERE (génie climatique)	MONTANT TOTAL
ESQ	Etude d'esquisse	7 249,00						7 249,00
APS	Etude d'avant projet simplifié	9 992,00		500,00	1 600,00	200,00	1 600,00	15 642,00
AP D	Etude d'avant projet détaillé	18 704,00	1 500,00	900,00	3 000,00	400,00	3 000,00	30 804,00
<b>Total H.T.</b>		<b>35 945,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 400,00</b>	<b>4 600,00</b>	<b>600,00</b>	<b>4 600,00</b>	<b>53 695,00</b>
<b>TVA</b>		<b>7 045,22</b>	<b>294,00</b>	<b>274,40</b>	<b>901,60</b>	<b>117,60</b>	<b>901,60</b>	<b>10 524,22</b>
<b>TTC</b>		<b>42 990,22</b>	<b>1 794,00</b>	<b>1 674,40</b>	<b>5 501,60</b>	<b>717,60</b>	<b>5 501,60</b>	<b>64 219,22</b>

La répartition du paiement de ces dépenses entre la Communauté de Communes de la Vallée Verte et la commune d'Habère-Poche, sera ventilée selon le tableau de répartition des surfaces propres aux écoles primaires et aux écoles maternelles.

Collectivités	Répartition des sommes dues en fonction du % des surfaces	Ventilation du paiement des factures
Communauté de Communes	45,30%	29 091,31
Commune d'Habère-Habère-Poche	54,70%	35 127,91

La parole est donnée à Mme Meynet Fabienne, auteur du courrier, qui fait part de ses remarques sur ce dossier.

M. Dubosson, architecte prend la parole. Pour lui, l'étude de faisabilité et le diagnostic étaient indispensables, sachant par ailleurs que le terrain possède un niveau de pente d'environ 11 %. Il faut un ascenseur, un escalier, une passerelle, un accès handicapé au parking. Au niveau du patrimoine, la réhabilitation du bâtiment existant l'aurait dénaturé. Ainsi, Pour M. Dubosson, le bâtiment existant doit avoir une autre affectation et la plus évidente est celle du logement.

Pour établir une convention entre la CCVV et la commune, un chiffrage était nécessaire, c'est la raison pour laquelle sans APS / APD, il était impossible de signer une convention entre les deux collectivités. Donc l'argumentation de la Sous-Préfecture n'est pas adaptée au présent projet porté à la fois par la CCVV et par la commune.

La parole est donnée à M. Denis Ducrot qui remercie M. Dubosson, le comité de pilotage et le conseil communautaire pour leur travail. Le dépôt du permis de construire a été effectué.

M. Musard demande si le fait de payer le cabinet Dubosson et de signer le protocole nous engage pour le projet suivant. M. Bouvier lui répond que la convention entre Habère-Poche et la CCVV n'est pas à l'ordre du jour. Pour le moment, il s'agit uniquement du protocole transactionnel. Dans ce cas M. Musard donne son accord.

**Décision :** Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer le protocole transactionnel.

#### **COMMISSION PERSONNEL :**

- **Renouvellement du contrat de travail de M. Mattuzzi**

**Décision :** Le Conseil Communautaire donne son accord à l'unanimité

- **Stagiairisation des ATSEM**

**Décision :** Le Conseil Communautaire donne son accord à l'unanimité

- **Achat d'un cadeau à l'occasion de la naissance de l'enfant de Mme Mancera.**

**Décision :** Le Conseil Communautaire donne son accord à l'unanimité

- **Embauche de Mlle Bel à la médiathèque pour les deux mois d'été**

**Décision :** Le Conseil Communautaire donne son accord à l'unanimité

M. Bouvier prend la parole pour remercier tous ceux qui ont participé au pot de départ en retraite de M. Roch, gardien de la déchetterie. L'occasion de le remercier une nouvelle fois pour la qualité du travail accompli durant toutes ces années et de féliciter M. Félisaz, le nouveau gardien de la déchetterie qui effectue du bon travail.

### **COMMISSION ANIMATION :**

#### **Vote des subventions aux associations :**

DEMANDES DE SUBVENTIONS			
ASSOCIATION	MOTIF	MONTANT	Décision
LES SNYULES	LOGO VOITURE	300 €	Accordé
COLLEGE DE BOEGE	TAPIS GYMNASE	2 614,90 €	Refusé car compétence CG74
ECOLE DE MUSIQUE	NOUVELLE CONV COLL	6 500 €	Accordé
ASSOCIATION PLANEURS DU LEMAN	STAGE FORMATION PILOTE	450 €	Refusé
ASSOCIATIONS UTILISANT LE GYMNASE	ACHAT D'UN LECTEUR DE CD	679 €	Refusé
SKI CLUB DE BOGEVE	DUO VERTE	500 €	Accordé
MAIRIE D'HABERE LULLIN	MONUMENT DES FUSILLES	12 131,69 €	Refusé car la CCVV n'a pas la compétence
SECOURS CATHOLIQUE	TRANSPORT VALLEE VERTE	2 000 €	Accordé
ROCK'N'POCHE	FESTIVAL	8 000 €	Accordé
SKI CLUB HABERE POCHE	FRAIS D'ENTRAÎNEMENT ET DE DEPLACEMENT	PAS DE MONTANT	Refusé car les communes donnent déjà individuellement
FC VALLEE VERTE	ACHAT DE MATERIELS	3 000 €	Accordé
RESEAU RUEAL EDUCATION	ECOLES VALLEE VERTE	7 500 €	Accordé à 6500 €
ENTRACTE	SPECTACLES	7 000 €	Accordé
PERISCOLAIRE HABERE POCHE	GARDE ENFANTS	1 800 €	Refusé car la CCVV n'a pas la compétence

### **COMMISSION TRAVAUX :**

#### **Route de la déchetterie**

Les travaux avancent.

Denis Mouchet et Jacqueline Roch demandent à être informés car ils n'ont aucune information sur l'avancée des travaux.

Les entreprises Marjollet et Emrobalp ont été retenues. Une convention de mandat va être effectuée et Mme Rollet, employée au contrôle de l'égalité à la sous-préfecture de Thonon, a donné un modèle de convention de mandat qu'il faudra adapter.

**Décision :** A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention de mandat.

### **Piscine**

L'étude de faisabilité de la piscine a été lancée. Trois entreprises ont été contactées. La procédure est lancée.

M. Mugnier, maître nageur, ne souhaite pas renouveler son contrat de travail à la piscine de Boège.

### **Chiffres saison 2011 :**

- Tickets enfants : 171
- Tickets adultes : 60
- Tickets visiteurs : 6
- Abonnement mensuel enfant : 5
- Abonnement mensuel adulte : 0
- Abonnement enfant saison : 80
- Abonnement adulte saison : 23
- 

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT:**

#### **Réunion de commission**

La parole est donnée à M. Mouchet et M. Mattuzzi.

La commission environnement s'est réunie le 4 mai 2011 pour organiser la réunion publique sur le thème du compostage à Saxel et pour présenter les nouvelles orientations. Lors de cette réunion, M. Mattuzzi a présenté un document recensant l'ensemble des actions environnementales envisageables. Ces pistes de travail ont été discutées au sein de la commission. Le compte rendu de cette réunion sera envoyé par mail aux membres du conseil communautaire.

Voici une synthèse des actions principales que souhaite mettre en œuvre la commission environnement.

Le point sur lequel la commission souhaite mettre l'accent cette année est le tri des déchets car les résultats ne sont pas très bons pour notre territoire. Un premier travail consiste à faire un état des lieux des Points d'Apport Volontaires en Vallée Verte pour savoir s'ils sont en nombre suffisant (règle d'un PAV complet pour 300 habitants édictée par le SIDEFAGE), s'ils sont en bon état, s'ils nécessitent d'être nettoyés... L'objectif est également d'accompagner les communes qui souhaitent moderniser les PAV à l'image de Bogève qui utilise désormais des conteneurs semi-enterrés. Pour rappel, le SIDEFAGE subventionne à 100% l'achat du conteneur semi-enterré, les travaux nécessaires à l'implantation des conteneurs reste à la charge de la collectivité.

Un état des lieux va se faire avec le SIDEFAGE le jeudi 23 juin et une réunion sera organisée prochainement avec CSP et SIDEFAGE pour faire le point sur l'optimisation de la collecte des déchets que ce soit les PAV ou les ordures ménagères.

La commission environnement souhaite mettre l'accent sur la sensibilisation papier. L'action va se poursuivre dans le Mag n°2, mais la commission souhaite aller plus loin en mettant en place une publication axée sur l'environnement avec un thème par numéro à raison de un à deux exemplaires par an. Plusieurs thématiques sont envisagées : forêt, eau, faune et flore de la Vallée Verte, éco-construction, etc. ... Le premier numéro serait logiquement consacré au tri des déchets suite à l'état des lieux des PAV et leur modernisation afin de rappeler les bonnes règles de tri du SIDEFAGE, expliquer l'importance du tri déchet par déchet (valorisation, économie, nocivité...) et localiser l'ensemble des PAV sur le territoire.

L'agrandissement de la déchetterie a été évoqué en conseil communautaire par la commission travaux, cette réflexion doit également être menée en lien avec la commission environnement qui souhaite effectivement explorer de nouvelles filières de valorisation des déchets (textile, D3E...). Par conséquent la plaquette de la déchetterie ne sera pas éditée tant que les travaux d'agrandissement de la déchetterie ne seront pas bouclés. Il faut également attendre de voir si les horaires d'ouverture sont conservés.

Jeuudi matin une réunion est programmée avec un représentant de la société Chimirec qui vient exposer les prestations en matière de D3E.

La commission souhaite également mettre l'accent sur l'éducation à l'environnement en travaillant en lien avec les écoles du territoire, le SIDEFAGE, les associations environnementales afin de sensibiliser les nouvelles générations.

### **Réunion CG74 : Programme de prévention et de gestion des déchets non dangereux**

Jeuudi 16 juin, Monsieur Mattuzzi s'est rendu au Conseil Général à Annecy pour participer à une réunion de travail pour le plan départemental de prévention et gestion des déchets non dangereux.

Il s'agit d'une compétence obligatoire pour le département qui travaille sur le sujet depuis 2006, mais le premier programme a été cassé devant le Tribunal Administratif.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets devront se doter d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Pour l'instant on ne connaît pas encore les obligations réglementaires imposées aux collectivités. Si elles doivent respecter les programmes définis par l'ADEME, cela risque d'handicaper les collectivités rurales ou touristiques qui ne sont pas suffisamment prises en considération.

L'objet de cette réunion était de définir l'organisation en groupe de travail. Pour gommer la typologie superstructure / petite structure, l'organisation suivante a été proposée :

Deux groupes d'échange d'expérience :

- Déchetterie
- Communication

3 groupes de travail (innovation / développement) :

- Biodéchets des ménages
- Gros producteurs (artisans, administrations, entreprises)
- Prévention/Réduction

### Sentier de la Menoge :

La parole est donnée à M. Mattuzzi. L'inauguration du sentier de la Menoge est prévue le samedi 2 juillet 2011. Environ 25 personnes sont inscrites pour la descente dont le départ est fixé à 9h au Foyer des Moises. L'inauguration officielle se déroulera elle sous la grenette de Boège en présence des élus et partenaires impliqués dans le projet à partir de 12h.

La reconnaissance de l'itinéraire a été effectuée dans la semaine avec M. Roch, conseiller technique au CG74 et M. Dejour, Chef d'équipe ONF pour voir si la charte départementale avait été respectée. De nombreuses modifications doivent être apportées avant l'inauguration. Concernant les passages à gué, celui du Pont du Tram pose problème pour la traversée de la Menoge. Beaucoup de personnes s'en plaignent. L'entreprise Condevaux a réalisé un devis pour la réfection de ce passage à gué (600 €) en soulignant le fait que chaque année ces passages à gué devront être entretenus de la sorte.

M. Bouvier fait une intervention pour relancer le débat sur l'aménagement d'une passerelle sachant que pour avoir un ordre de grandeur cela coûterait aux alentours des 30 000 €. Il insiste sur le fait qu'aujourd'hui les passages à gué sont dangereux.

**Décision :** Le Conseil Communautaire donne son accord pour remettre le passage à gué en état pour l'inauguration moyennant accord de l'ONEMA et étudier la piste de l'implantation d'une passerelle.

### FISAC :

M. Brun propose une réunion avec les commerçants pour refaire le point.

### PPT :

Réunion du 1<sup>er</sup> comité de pilotage le 06 juillet à 14h30 à Bellevaux.

### SAGE :

La parole est donnée à M. Mattuzzi qui a participé avec M. Musard à la réunion du 30 mai puis celle du 14 juin en présence des techniciens rivière des collectivités représentées au SAGE.

L'état initial (collecte et présentation des données) qui représente la première phase a été présenté à la Commission Locale de l'Eau le 15 décembre 2010.

La deuxième phase a été entamée. Le Diagnostic sera présenté le 8 juillet en CLE avec présentation des objectifs du SAGE, des tendances et des scénarios possibles. D'ici là il faudra identifier ce qu'il manque en terme d'étude et compter sur 1 an ½ pour la réalisation de ces études.

5 enjeux prioritaires ont été définis : la quantité, la qualité, les milieux naturels, la morphologie, les risques.

La Menoge a été citée à plusieurs reprises en raison de la présence d'espèces invasives, du déficit d'entretien des berges et des dégradations morphologiques importantes. Un risque d'inondation a également été identifié sur la Menoge avec la crue de juillet 2008.

Les membres de la CLE (M. Musard et M. Santoni) peuvent s'inscrire dans les différentes commissions :

- Aménagement du territoire, risques et milieux aquatiques,
- Usages et milieux naturels aquatiques : partage de la ressource, milieux et loisirs
- Préservation de la qualité de la ressource
- Gestion de l'eau sur le territoire, communication.



•

Les employés de la CC4R étaient présents à la réunion des techniciens. Ils se mettent au travail pour lancer l'étude concernant la Menoge. Nous serons convoqués sous peu pour connaître l'état d'avancement.

#### Le SCOT :

Une réunion avec la CC4R est programmée le 24 juin à 16h en Mairie de Marcellaz avec Mme Lieupoz et Mme Richard pour la mise en place du Syndicat Mixte des 3 Vallées avec 19 communes concernées.

#### L'ARC :

Une réunion est programmée le lundi 27 juin à 19h30. Le Diagnostic est terminé. Le Cabinet de consultant va présenter les objectifs généraux. Le nouveau contrat doit être signé avec la région avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il va falloir déterminer des projets car les CDDRA sont de véritables machines à sous pour faire du développement territorial.

#### Commission handicap :

Réunion à déterminer.

#### CAUE :

Le CAUE souhaite intervenir le 5 juillet à 18h. Envoyer un mail à Saxel, Habère-Poche et Bogève pour confirmer la date.

#### SDCI : Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale

En application de la loi n) 10-1563 du 16/12/2010 relative à la réforme des collectivités territoriales, Monsieur le Préfet a présenté le 20 avril 2011, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale en Haute-Savoie.

Concernant notre communauté de communes, il a donné les avis suivants :

- La Communauté de Communes de la Vallée Verte:

De création très récente par arrêté du 16 décembre 2009, cette communauté résulte de la transformation du SIVOM de la vallée verte et regroupe les 8 communes du canton.

Sa constitution n'a pas permis de dissoudre certains syndicats intercommunaux sur son périmètre, notamment en matière d'assainissement.

Le peu de recul quant à ses modalités concrètes de fonctionnement ne permet encore pas de disposer d'éléments d'appréciation sur cette collectivité.

25

### III - LES PERSPECTIVES DE RATIONALISATION A MOYENNE ECHEANCE

#### -A- Concernant les EPCI à fiscalité propre

Au-delà de ces propositions qui doivent se concrétiser dans le schéma départemental, d'autres perspectives d'évolution sont envisageables à moyen terme, en tenant compte notamment de la mise en oeuvre de la réforme du mode de scrutin des délégués au sein des conseils communautaires au suffrage universel direct en 2014:

Ainsi donc, ce schéma arrêté au 31 décembre 2011 nécessitera d'être complété avant l'**horizon 2017**, date normale de révision du schéma prévue par la loi, par d'autres réalisations, en particulier :

- Les communautés de communes de la Vallée Verte et des 4 Rivières ainsi que la communauté Arve et Salève pourraient se regrouper lorsque leur degré d'intégration fiscale sera proche.

**Le périmètre de notre communauté de communes n'étant pas remis en cause, l'assemblée valide le projet de Monsieur le Préfet.**

**Quant aux perspectives de rapprochement à l'horizon 2017, avec la communauté de communes des quatre rivières et la communauté de communes d'Arve et Salève, l'assemblée juge ce scénario prématuré.**

#### Cuisine Collège de Boège

En raison des travaux du réfectoire, les repas vont être livrés, par conséquent les tarifs augmentent et passent de 2.93 à 3.70€ et de 3.60 à 4.38€ pour les repas exceptionnels.

Il faut également prévoir de discuter de la subvention à donner au Collège pour couvrir une partie de ces travaux.

#### Le Cinéma :

La CCVV avait donné un accord de principe pour participer à hauteur de 10 000 € à l'emploi du projectionniste à condition que l'EURL la Trace augmente ses tarifs à l'entrée.

**Décision :** Le Conseil Communautaire autorise le président à signer un avenant à la DSP pour participer aux frais du salaire du projectionniste.

#### La rentrée scolaire 2011

M. Masson assurerait la direction de l'école maternelle et primaire à la rentrée prochaine, malgré un vote défavorable en conseil d'école extraordinaire.

Il s'agit finalement d'une fusion déguisée.

L'assemblée attend des précisions en provenance de l'inspection académique dans les prochains jours.

Séance levée à 23h30